



De nouveaux outils dans le plan de relance pour renforcer la santé financière des PME

Christophe BERTHIER – Associé SYNERCOM FRANCE

Le gouvernement a décidé la mise à disposition du PGE (Prêt garanti par l'Etat) aux PME sur une durée maximale de 6 années ; les dirigeants de PME ont la faculté de porter à 24 mois la période de franchise, soit un remboursement qui démarrera au plus tard 2 ans après sa mise à disposition.

En complément du PGE, il vient de mettre en place deux nouveaux outils qualifiés de financement de haut de bilan :

- les Prêts Participatifs Soutenus par l'Etat : PPSE, distribués par les banques,
- les Obligations Relance, distribués par les sociétés de gestion,

Dans les deux cas, il s'agit de prêts d'une durée plus longue, 8 ans, et à remboursement différé jusqu'au terme :

ainsi, seuls les intérêts sont à payer chaque année. Ils permettent donc de financer des projets dont le retour sur investissement est plus tardif.

Le taux d'intérêt est de l'ordre de 5.5% : son montant se justifie par une prise de risque plus forte pour le prêteur que dans le cas d'un prêt bancaire ; pour autant, il reste beaucoup moins coûteux qu'une ouverture de son capital.

Les montants accordables sont plafonnés à une fraction de CA, de l'ordre de 10%, nécessitent un CA > 2 M€ et une santé financière satisfaisante.

Les outils de financement de haut de bilan et les prêts bancaires sont des instruments complémentaires ; les premiers sont largement utilisés par les ETI, très peu par les PME : cette initiative gouvernementale est une excellente occasion pour les PME de s'intéresser à ces outils en se rapprochant de leur conseil en opérations de haut de bilan.